

Politique en matière d'environnement

Sommaire

L'exploitation d'une institution financière complexe expose tous nos secteurs d'activité et toutes nos opérations à une vaste gamme de risques découlant de questions et de circonstances relatives à l'environnement, notamment les risques liés à la réglementation, à la stratégie, aux finances, à l'exploitation et à la réputation. S'ils ne sont pas bien gérés, ces risques peuvent occasionner une perte ou un profit financier, des litiges ou des dommages à la réputation.

Le renvoi aux niveaux supérieurs et la surveillance des principales questions touchant les risques liés à l'environnement sont cruciaux pour maintenir une supervision efficace par la haute direction et le conseil d'administration. La présente politique énonce les principes qui constituent le fondement du système de gestion environnementale de la Banque, et qui la guideront pour atteindre les meilleures pratiques du secteur en vertu de la norme internationale ISO-14001 d'ici octobre 2011. Le système de gestion environnementale soutient une culture de conscience des risques qui permet à la direction de cerner les risques et de prendre des mesures d'atténuation connexes aux questions environnementales, de même que de tirer profit des débouchés liés au secteur environnemental en croissance.

Objet

La présente politique expose l'approche de la Banque en matière de gestion des questions environnementales et officialise les principes de la Banque à cet égard.

Champ d'application

La présente politique s'applique à La Banque Toronto-Dominion et à ses filiales en propriété exclusive.

Énoncé de la politique

La TD doit mettre en place et maintenir un système de gestion environnementale, incluant des processus et des pratiques visant à s'assurer que les questions environnementales sont gérées d'une manière correspondant aux exigences juridiques et réglementaires, à leur valeur et au risque.

Le système de gestion environnementale expose les politiques, les processus et les méthodes d'exploitation permettant de cerner systématiquement les risques liés à l'environnement et leur incidence sur nos secteurs d'activité et nos opérations, et il établit des objectifs en matière de conformité, de rendement et d'amélioration continue.

Le système de gestion environnementale de la TD respectera les principes suivants :

Responsabilités de la TD :

- Se conformer à toutes les exigences juridiques et réglementaires applicables dans les territoires de compétence où nous exerçons ses activités.
- Intégrer l'étude des possibilités et des risques importants liés à l'environnement dans la prise des décisions opérationnelles.
- Gérer notre empreinte opérationnelle dans l'ensemble des secteurs d'activité, du parc automobile et de la chaîne d'approvisionnement.
- Participer activement, avec nos principaux partenaires, à un dialogue sur les questions liées à l'environnement.
- Promouvoir la mobilisation des employés afin d'accroître la sensibilisation aux questions environnementales et leur compréhension.
- Encourager et soutenir les initiatives communautaires locales liées à l'environnement.
- Participer à un débat public sur les questions liées à la politique en matière d'environnement.
- Élaborer des indicateurs de rendement clés en matière d'environnement et fixer des objectifs qui seront examinés et surveillés régulièrement.
- Communiquer notre politique et notre rendement à cet égard de façon ouverte et transparente.

Conformité

Le service des Affaires environnementales de la TD exercera une surveillance et aidera les secteurs d'activité et les groupes du Bureau de la Société de la TD à l'échelle mondiale à se conformer à la politique.

La conformité sera évaluée par rapport aux exigences juridiques et réglementaires et aux politiques, normes et méthodes d'exploitation, comme il est précisé dans le système de gestion environnementale.

La présente politique sera examinée une fois l'an afin d'en évaluer la conformité aux objectifs stratégiques de l'entreprise, aux pratiques du secteur et aux exigences réglementaires.

Rôles et responsabilités

Propriétaire de la politique : VPD, Relations communautaires, Environnement et Marketing

Politique recommandée par : Le chef de groupe, Marketing et Stratégies liées aux effectifs et à l'entreprise, et le Comité d'orientation des activités environnementales approuvent la politique.

(Le Comité d'orientation représente d'importantes parties prenantes de l'entreprise à l'échelle de la TD en plus d'être responsable d'établir les lignes directrices et de surveiller notre rendement environnemental.)

Approbation de la politique – Le Comité du risque du conseil d'administration

De plus, dans le cadre des rôles et des responsabilités du Comité du risque du conseil d'administration, ce Comité doit :

- Examiner et approuver la présente politique une fois l'an, ainsi que tout changement important, au besoin.
- Maintenir une bonne compréhension de la portée de la politique et s'informer, au besoin, auprès d'un cadre supérieur responsable de la présente politique.
- Examiner les rapports présentés par l'équipe de la haute direction au sujet d'un important incident environnemental (ou d'une importante infraction environnementale) au sein de la Banque de même que les plans d'actions élaborés par la suite pour prévenir que l'incident ou l'infraction se produise à nouveau.

Surveillance – Chef de l'environnement, unités fonctionnelles de la TD précisées dans le Système de gestion de l'environnement.

Personne-ressource – Chef de l'environnement